

PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

Paris, le 15 décembre 2022

Communiqué de presse de la procureure de la République

Le 8 juin 2016, plusieurs informations judiciaires ouvertes à PARIS, VERSAILLES et EVRY étaient jointes dans le cadre d'une information judiciaire unique suivie contre X des chefs de viol avec arme à l'égard de cinq victimes, de vol avec arme à l'égard de deux victimes et d'enlèvement et séquestration à l'égard de cinq victimes. Les investigations portaient alors sur des faits commis le 4 décembre 1998 à LA ROCHELLE (17) et BALLON (17) à l'égard d'une victime mineure de 16 ans, le 1er avril 1999 à VERRIERES LE BUISSON (78) et SAINT AUBIN (91) à l'égard d'une victime de 19 ans, le 16 avril 2000 notamment à ANTONY (92) et FORGES LES BAINS (91) à l'égard d'une victime mineure de 15 ans, le 3 juillet 2000 à VERSAILLES (78) et aux LOGES EN JOSAS (78) à l'égard d'une victime de 18 ans et le 8 juin 2008 à PARIS (75) et CHAMPCUEIL (91) à l'égard d'une victime mineure de 16 ans.

La jonction de ces procédures était justifiée notamment par des similitudes dans le mode opératoire (enlèvement dans une zone urbanisée, transport dans une zone boisée isolée et viol sous la menace d'une arme) et la découverte d'un ADN commun, extrait des spermatozoïdes détectés sur les cinq victimes. L'Office Central pour la répression des Violences aux Personnes (OCRVP) de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) était alors chargé des investigations sur commission rogatoire.

Après de nombreuses investigations menées par le service d'enquête, le magistrat instructeur sollicitait le 25 août 2021 les autorités américaines par le biais d'une commission rogatoire internationale aux fins d'analyse génétique. Le 24 octobre 2022, le FBI (Federal Bureau of Investigations) rendait son rapport dans lequel il parvenait à identifier des personnes pouvant être des ascendants de l'auteur des faits.

Ce rapport ainsi que les investigations menées à partir des éléments recueillis à l'époque des faits tenant notamment à la description de l'auteur et des véhicules utilisés pour transporter les victimes, aboutissaient à l'identification et à l'interpellation d'un homme de 62 ans à COURTRY (77). Il était placé en garde à vue le 13 décembre 2022.

La comparaison ADN réalisée le même jour établissait une correspondance entre le profil génétique retrouvé sur les victimes et celui de l'homme placé en garde à vue.

Conformément aux réquisitions du parquet de Paris, il a été mis en examen ce jour des chefs d'enlèvement et séquestration, viol commis sous la menace d'une arme, vol avec arme, agression sexuelle commise sous la menace d'une arme, à l'égard des cinq victimes et placé en détention provisoire.

La procureure de la République

Laure BECCUAU

Contact presse :

01 44 32 68 10

scom.parquet.tj-paris@justice.fr